

AR Prefecture

016-200083293-20230309-DEL\_2023\_02\_05-DE  
Reçu le 16/03/2023

LA ROCHEFOUCAULD-  
EN-ANGOUMOIS

Monsieur PETURAUD Guy  
47 Route de Limoges  
16110 La Rochefoucauld-en-Angoumois

La Rochefoucauld-en-Angoumois,  
Le 05 avril 2022,

Monsieur,

Par courrier du 18 février 2022, je vous ai mis en demeure d'exécution de travaux d'égavage de votre haie sise chemin du bois des Landes.

Mes services se sont déplacés afin d'effectuer une vérification et une évaluation afin de savoir si cela conviendrait à la collectivité en raison de travaux de voirie à venir.

Je déplore de constater une intervention très largement insuffisante au regard de la réglementation.

Une entreprise d'égavage interviendra donc sur le débordement de votre haie, ce problème vous ayant été signalé depuis des années et plus précisément les 31 août 2021, 17 décembre 2021 et 18 février 2022.

Les frais de cet égavage vous sera transmis par le Trésor Public auprès duquel vous devrez vous acquitter de la somme engagée.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Jean Louis MARSAUD



AR Prefecture

016-200083293-20230309-DEL\_2023\_02\_05-DE  
Reçu le 16/03/2023

LA ROCHEFOUCAULD-  
EN-ANGOUMOIS

Monsieur PETURAUD

47 route de Limoges

16110 LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS

La Rochefoucauld en Angoumois le 18 février 2022

Objet : Mise en demeure Monsieur PETURAUD.

Lettre en RAR

Monsieur,

Veuillez par la présente accuser réception de notre mise en demeure concernant votre haie sis chemin du bois des Landes.

Depuis la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, le nouvel article L.2212-2-2 du CGCT, permet au Maire, après mise en demeure sans résultat, de procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage.

Comme précédemment évoqué depuis plusieurs années lors de nos nombreux échanges sur le terrain, par courriers et au titre des pouvoirs qui me sont concédés, je vous demande de bien vouloir faire réaliser l'élagage de votre haie dans un délai d'un mois à réception de ce courrier.

A défaut de non réalisation des travaux demandés, la commune s'engagera à faire réaliser les travaux à vos frais et par recouvrement du Trésor Public.

Vous trouverez ci-joint le procès-verbal d'huissier établi le 3 novembre pour faire valoir ce que de droit.

Dans l'attente d'une résolution simplifiée de votre part et dans l'intérêt de tous,

Je vous prie d'accepter mes salutations de circonstance.

Jean-Louis MARSAUD

Maire de La Rochefoucauld en Angoumois



Ville de La Rochefoucauld – BP13 Place Emile Roux 16110 La Rochefoucauld  
05 45 62 02 61 – [accueil@larochefoucauld.fr](mailto:accueil@larochefoucauld.fr)  
[www.larochefoucauld.fr](http://www.larochefoucauld.fr) / [www.facebook.com/Ville-de-La-Rochefoucauld-16](https://www.facebook.com/Ville-de-La-Rochefoucauld-16)

**AR Prefecture**

016-200083293-20230309-DEL\_2023\_02\_05-DE  
Reçu le 16/03/2023

15 novembre 2021

# PROCÈS VERBAL DE CONSTAT du 3 novembre 2021



**AR Prefecture**

016-200083293-20230309-DEL\_2023\_02\_05-DE  
Reçu le 16/03/2023

**ANGOULÊME**  
224, rue Fontchaudière  
C.S. 72219  
16022 ANGOULEME Cedex

**COGNAC**  
4, rue Jean Taransaud  
16100 COGNAC

**ALEXANDRE  
&  
ASSOCIÉS**  
R. C. S. 312 123 456 789 10

**RUFFEC**  
3, place d'Armes  
16700 RUFFEC

**VILLEBOIS-LAVALLETTE**  
11 rue André Bouyer  
16320 VILLEBOIS LAVALETTE

Téléphone : 05.45.95.95.95 - Télécopie : 05.45.92.36.60 - Email : constat@alexandre-associes.com

[www.alexandre-associes.com](http://www.alexandre-associes.com)

## PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN  
ET LE TROIS NOVEMBRE**

**J'ai été requis par :**

**Monsieur le maire de la ROCHEFOUCAULD domicilié en la mairie sis place Emile Roux 16110 LA ROCHEFOUCAULD et représenté par monsieur Jacques FERSING, maire adjoint à l'urbanisme domicilié en cette qualité en la mairie.**

**Lequel m'a fait l'exposé suivant :**

**Que dans le cadre d'un problème de végétaux implantés sur la propriété de Monsieur PATUREAUD, propriété sise à l'angle du 47 rue de Limoges et bois des landes à LA ROCHEFOUCAULD, il entend faire constater que ces derniers ne respectent pas la réglementation en cours et notamment que les branches surplombent le bas-côté ou la route**

Déférant à cette réquisition,

**Je, Nicolas DELAFOSSE, clerc habilité aux constats au sein de la S.E.L.A.S. Alexandre & Associés, huissiers de justice, dont le siège est situé 224, rue Fontchaudière à ANGOULÊME, et les bureaux annexes 4 rue Jean Taransaud à COGNAC, 3 place d'Armes à RUFFEC et 11 rue André Bouyer à VILLEBOIS LAVALETTE, soussigné,**

**Certifié m'être rendu ce jour, à LA ROCHEFOUCAULD, chemin du bois des landes et 47 rue de limoges, à 14 H en présence de monsieur Jacques FERSING et monsieur PETUREAUD à qui j'ai décliné mon identité, ma qualité et l'objet de ma présence, où étant, j'ai constaté ce qui suit :**

**Par sondage, sur la longueur de la haie, j'ai procédé à diverses mesures du tronc des arbres jusqu'à la clôture composée par des poteaux ciments verticaux et horizontaux.**

**Visuellement, je constate que les branches des arbres dépassent de la propriété.**



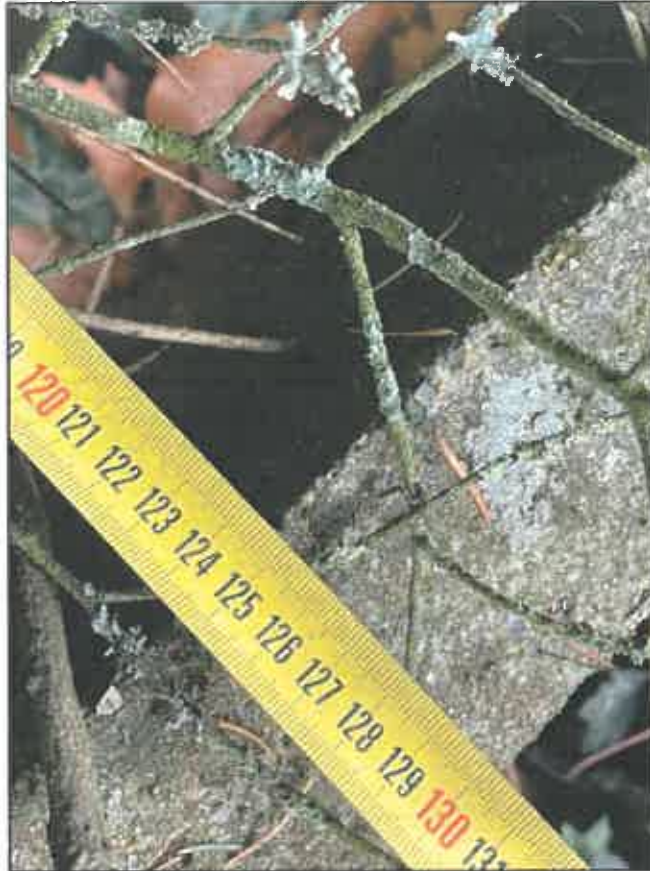


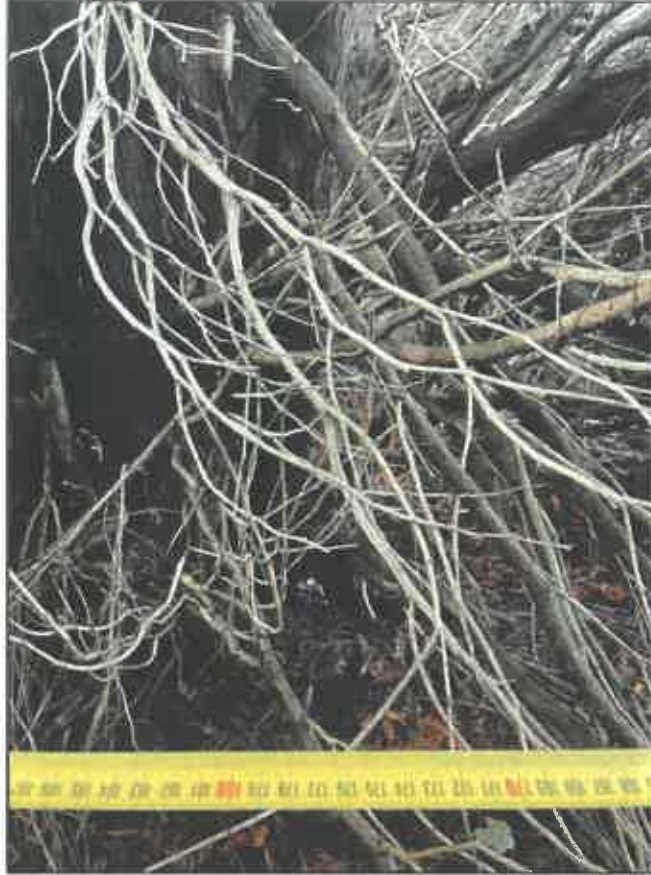






De l'intérieur du jardin de monsieur Petureau et en présence de ce dernier, j'ai relevé les distances suivantes :





De l'extérieur :













J'ai tenté de mesurer la hauteur de la haie à l'aide d'un bois circulaire. Ce dernier mesure 2m 93



Je constate comparativement à la haie que celle-ci fait plus de trois mètres de hauteur.





Je constate que l'ensemble des mesures relevées présente une distante tronc-clôture de moins de deux mètres pour une haie de plus de trois mètres

De tout ce que dessus, j'ai, en mon étude, dressé et rédigé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.



**Nicolas DELAFOSSE**  
Clerc Habilité aux constats



**Me Jean-Christophe DUPUY**  
Huisier de Justice Associé

**AR Prefecture**

016-200083293-20230309-DEL\_2023\_02\_05-DE  
Reçu le 16/03/2023

## FACTURE

Référence : 1700  
Date : 18/06/22  
Mode de règlement :  
Document libellé en : Euro  
A payer avant le : 18/06/22

## MAIRIE

Rochefoucauld-en-goumois  
PI Emile ROUX  
16110 LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS

645234/823/12

Référence	Désignation	Unité	Quantité	Prix	%	Montant	Code
TAILLES/20	<p><i>-Devis N° 646 du 25/10/2021 Haie de Mr PETURAUC GUY</i></p> <p>Tailles d'une haie rue chemin du bois des landes A l'aplond pour remise de limite de propriété (Taille interieur en lillite environ 10 cm arrière clôture) Le devis comprend la taille 1 face des thuyas des lauriers Et un sapin douglas Avec broyage des végétaux évacuation nettoyage du chantier</p>	Unité	130,00	12,50		1 625,00	4

Nous nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que :

TVA								
Code	Taux	Montant						
0			Total Brut HT	:	1 625,00	Total HT Net	:	1 625,00
1	19,60		Remise	:		TVA	:	325,00
2			Escompte	:		Total TTC	:	1 950,00
3			Frais de Port	:		Acompte	:	
4	20,00	325,00	Frais de Facturation	:		<b>Net à Payer</b>	:	<b>1 950,00 EUR</b>
5								
<b>Total TVA:</b>		<b>325,00</b>					<b>(Montant indicatif en Francs : 12 791,16)</b>	

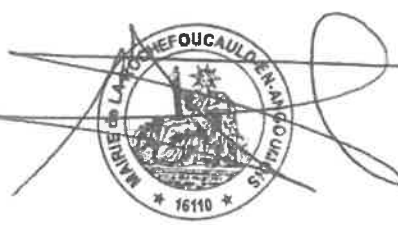
Escompte de 2% pour paiement anticipé

## DEVIS

Référence : 646  
Date : 25/10/21  
Mode de règlement :  
Document libellé en : Euro  
A payer avant le : 25/10/21

## MAIRIE

Rochefoucauld-en-goumois  
PI Emile ROUX  
16110 LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS

Référence	Désignation	Unité	Quantité	Prix	%	Montant	Code
TAILLES/20	<p><b>Haie de Mr PETURAUX Guy</b></p> <p>Tailles d'une haie rue chemin du bois des landes <b>A l'aplond pour remise de limite de propriété ( taille interieur limite</b> <b>limite</b> <b>Environ 10 cm arriere clôture)</b> <b>Le devis comprend la taille 1 face des thuyas ,des lauriers et un sapin douglas</b> <b>Avec broyage des végétaux , évacuation nettoyage du chantier</b></p> <p>Bon pour accord, La Rochefoucauld-en-angoumois Le Maire S.L. MARSAUD,</p>  <p>le 15/04/22</p>	Unité	130,00	12,50		1 625,00	4

Tous nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que :

Code	Taux	Montant
0		
1	19,60	
2		
3		
4	20,00	325,00
5		
<b>Total TVA :</b>		<b>325,00</b>

Total Brut HT	:	1 625,00	Total HT Net	:	1 625,00
Remise	:		TVA	:	325,00
Escompte	:		Total TTC	:	1 950,00
Frais de Port	:		Acompte	:	
Frais de Facturation	:		<b>Net à Payer</b>	:	<b>1 950,00 EUR</b>

(Montant indicatif en Francs : 12 791,16)

Escompte de 2% pour paiement anticipé